

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – EXERCICE 2014

Madame Laurence CLAISSSE, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par lettre en date du 26 décembre 2013, Monsieur le Préfet a fait connaître les modalités d'instruction et d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

La commission d'élus en Préfecture, réunie le 6 décembre dernier, s'est prononcée pour une fourchette de taux comprise entre 20 % et 50 % pour toutes catégories d'opérations avec un plafond de subvention fixé à 400 000 €.

Cette commission a ainsi déterminé les catégories d'opérations éligibles.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la D.E.T.R. 2014 et toutes subventions susceptibles d'être obtenues pour les 2 dossiers suivants :

- 1- priorité n° 1 - renouvellement de chaudière à l'école de la rue d'Arvor ;
- 2- priorité n° 2 - travaux de mise aux normes d'un établissement recevant du public - Hôtel de Ville.

Vu l'avis favorable de la commission « Administration – Finances – Environnement » en date du 23 janvier 2014,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSSE, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 ou toutes autres subventions pour les deux dossiers précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 31 janvier 2014

**Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire,
Laurence CLAISSSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 10/02/2014

Et de la publication, le... 27/02/2014

Fait à Landivisiau, le... 31/01/2014

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL